



# 2ème Montée historique de Richelle

Le dimanche 12 juin 2016

## *Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement*

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 28 février 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

*Nom et signature : FRANKENNE Jennifer*

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### Avertissement

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui et pour les autres.

### **COMITE D'ORGANISATION**

ASBL : Écurie Baudouin Visétoise

N° d'entreprise : 0408.265.179

### GESTION DE LA COURSE

- Directeur de « Course » : FRANKENNE Jacques                      Lic. ASAF : LG416
- Directeur de « Course » adjoint : SCHNEIDERS Michel              Lic. ASAF : LG568
- Secrétaire du meeting : DE CONINCK Fabienne                      Lic. ASAF : LG689
- Directeur de la sécurité : ANTOINE Alain                              Lic. ASAF : LG572
- Responsable du Parc des coureurs : MATHYS Maryvonne
- Equipe médicale : BDA Rescue
- Ambulances : Paramedical Team                                      Nombre : 2
- 

### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Commissaires Sportifs ASAF
- Président de collège : FREROTTE Alain Lic. ASAF : LG439
- Membres : DUPONT Guy Lic. ASAF : BT190
- Commissaires Techniques ASAF
- Président de collège : HENAUT Thierry Lic. ASAF : LG450
- Membres : BOMAL Alain Lic. ASAF : LG408
- Secrétaire : PEREIRA Magali Lic. ASAF : LG452
- Inspecteur - Sécurité ASAF : RENARD Guy Lic. ASAF : LG412

## **GENERALITES**

- a) Dénomination : Montée historique de Richelle
- b) Date : Dimanche 12 juin 2016
- c) Parc des participants : Rue de Richelle à Richelle
- d) Vérifications administratives : Salle « Notre club » Rue cour de justice, 11 à Richelle
- e) Vérifications techniques : Avant le parc des participants Rue de Richelle à Richelle
- f) Parcours : Rue de Richelle et Rue Saint-Remy à Richelle
- g) Circuit en activité : le 12 juin 2016 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

## **PARTICULARITES**

Cette épreuve est organisée conformément au " Règlement Particulier Montées/Sprints Historiques - Montées/Sprints en Or", dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII-C des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

### **Article 1 : Parcours**

1. Largeur moyenne de la route : 5,5 mètres - Longueur de la côte/Sprint : 1575 mètres.
2. Départ : Route d'Argentaux à Richelle
3. Arrivée : Rue Saint-Remy à Richelle
4. Homologation : Le 22 mars 2016 par Guy Renard

## Article 2 : Véhicules

### 2.1. Montée / Sprint Historique

**Seul**, un modèle de véhicule **fermé** (toit ou capote), immatriculé ou non, entré en production ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit**, est admissible.

Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (**même « body » et même motorisation \***) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du **début de leur production** ou de leur **homologation** par la FIA, soit **antérieure** à ce moment.

**Les véhicules devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque\*.**

**\* En dérogation**, des véhicules de même « Body » mais équipés de **culasse et/ou moteur de substitution hors période de référence** pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :

- que le modèle ou la culasse de substitution soit de la **même marque** que celle du véhicule ou que celle du moteur dont il était équipé, à l'origine ;
- que l'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

### **RESTRICTIONS DANS CE CAS :**

1. La cylindrée d'un tel moteur installé dans un véhicule (ou celle d'un moteur sur lequel une telle culasse a été apposée), ne pourra excéder :

- 3000cc pour un moteur atmosphérique à 2 ou 3 soupapes par cylindre
- 2500cc pour un moteur à plus de 3 soupapes par cylindre
- 2000cc pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de la bride obligatoire du compresseur : **34mm** pour un moteur « Essence » ; **37mm**, pour un moteur « Diesel ».)

2. De plus, un véhicule ne pourra être équipé d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

3. Le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

Aucune fiche d'identité ni passeport technique n'est à produire.

Une dérogation pour les voitures **ouvertes** pourra être accordée pour les véhicules d'avant-guerre.

## Montée/Sprint en Or

Épreuve accessible aux véhicules **FERMES** susceptibles de participer aux épreuves routières (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique) immatriculés, fabriqués, mis en circulation ou homologués avant le **31 décembre 1990 à minuit**.

## Article 3 : Engagement - Frais - Listes

3.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé (Par courriel ou voie postale) à : [jenniferfranken@hotmai.fr](mailto:jenniferfranken@hotmai.fr)

Jennifer FRANKENNE Rue de Liège, 137 4041 VOTTEM

3.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **115€**, assurances comprises ainsi qu'une assiette 2 boulet sauce lapin ou tomate (à choisir lors de l'engagement) accompagnés de frites  
La participation à la Montée/Sprint en Or est liée au paiement d'un supplément d'inscription (cf. : assurance) de **15€**.

Pour un repas supplémentaire, il vous suffit de le commander en envoyant votre

engagement pour la somme de 15€.

Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant : **BE34 0680 3551 8090**

Avec la communication suivante : **MH Richelle NOM Prénom**

Pour le jeudi 9 juin 2016 au plus tard (attention aux délais bancaires) Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de **5€** et perçus le jour de l'épreuve.

3.3. Liste des engagés. Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.

3.4. La liste exhaustive des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14 heures. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h, la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.

3.5. **Le nombre de voitures admises est strictement limité à 120.**

ATTENTION : Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

#### **Article 4 : Vérifications administratives**

4.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu à la salle « Notre Club » cour de justice11 à Richelle, le 12 juin 2016, de 7h00 à 10h00.

4.2. Documents à présenter : Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.

**Attention : (Voir Ch. VII -C, art. 1.3.2, du RP Montées/Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF)**

4.3. Licences : L'épreuve est ouverte aux titulaires des licences ASAF (ou équivalentes VAS) en cours de validité : **1J-L ; 1J-B ; L ; C ; B ; A4 ; A3 ; A2 ; A1.**

Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager - 10 €) ou « 1 J-B » (50 € : couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 14 heures, par les Commissaires Sportifs.

**Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.  
Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le conducteur et le candidat passager.**

#### **Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en Montée/Sprint Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques)**

5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.

5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), aucune vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

#### **Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"**

6.1. Une même voiture pourra être inscrite par deux pilotes différents

6.2. La liste des voitures et pilotes qualifiés au départ devra correspondre exactement au nombre de voitures et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

#### **Article 7 : Comportement responsable**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une MH ou d'un Sp.H, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements", **Carton Jaune et Carton Rouge**. A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show » (Sprint Histo), pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

#### **Article 8 : Montée/Sprint en Or**

8.1. Dans les strictes conditions de l'art. 2 du Règlement particulier " Montées/Sprints historiques - Montées/Sprints en Or", une unique montée chronométrée sera organisée de 16h30 à 18h30, pour les véhicules **ayant pris part à la Montée/Sprint Historique**, en ordre techniquement et préalablement inscrits dans cette catégorie.

##### **8.2. Admission des voitures en MO**

**En classes A, B, C et D**, la « Montée en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir Art. 1.2.5, du R.P. MO) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1990 à minuit**.

Cet accès est étendu aux voitures identiques (**même « body » et même motorisation**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure à ce moment**.

**Ces voitures devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.**

**En classe S/R**, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir 1.2.5, du R.P. MO/Sp.O.) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1981 à minuit**.

Des voitures de **même « Body »**, équipées de **culasse et/ou moteur de substitution « hors période de référence »** pourront également être admises au départ, dans le respect des autres conditions d'admission, reprises au point 1.3.-Encadré).

8.3. Les véhicules seront répartis en 5 classes : A, B, C, D et S/R ;

- **A** : de 0 à 1300 cc ;

- **B** : de 1301 à 1600 cc ;
- **C** : de 1601 à 2000 cc ;
- **D** : + de 2000 cc ;
- **S/R** : véhicules historiques répondant aux normes de la Division 4 des Rallyes/Rallyes Sprint, toutes classes confondues (Voir Art. 26.11.5 du RP Rallyes)

#### **8.4. Les pilotes seront seuls à bord**

8.5. Une "Super Finale" réservée aux dix premiers classés de la "Montée /Sprint en Or" aura lieu de 17h30 à 18h00.

8.6. Un " Final Three" réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière

8.7. Les performances réalisées seront pondérées par un coefficient d'âge (voir 2.2.3, du RP Montées/Sprints Historiques)

8.8. En cas d'ex aequo, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.

8.9. Aucun système de chronométrage ne sera installé sur le parcours avant le déroulement de la Montée en Or.

#### **Article 9 : Vérifications administratives en Montée en Or**

9.1. Les pilotes doivent, pour y prendre part, disposer, au minimum, de la licence "A4" ou "1J-A4".

Licences admises : **1J-A4 ; A4 ; A3 ; A2 ; A1** ou équivalentes VAS.

**Attention : "A3" annuelle, au minimum, si véhicule de la classe S/R (pas de licence journalière de ce niveau, délivrée sur place).**

#### **Article 10 : Vérifications techniques en Montée en Or**

10.1. Les vérifications techniques auront lieu à l'entrée du parc des participants rue des Richelle à Richelle.

10.2. Seuls les véhicules inscrits pour la Montée en Or devront obligatoirement s'y soumettre, selon le timing suivant : de 7h00 à 10h00.

#### **Article 11 : Prix**

11.1. Des prix seront remis aux cinq premiers classés de la Montée en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.

## **Article 12 : Timing**

- Le Jeudi 31 mars 2016 : Publication du Règlement Particulier
- Le Vendredi 10 juin 2016 : Clôture des inscriptions à droits simples
- Le Dimanche 12 juin 2016 :

- 7h00 : Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences  
Ouverture des Contrôles de conformité et des Vérifications techniques éventuelles (M/S en Or)
- 9h00 : Circuit en activité
- 9h30: Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements
- 10h00 : Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences  
Fermeture des Vérifications Techniques éventuelles (M/S en Or)
- 12h00 : Arrêt des montées
- 13h30 : Circuit en activité
- 14h00 : Fin de la délivrance des licences « passager »
- 16h30 : Montée en Or éventuelle
- 17h30 : Super Finale et Final Three éventuelle
- 18h30 : Fin des montées
- 19h30 : Remise des prix.

## **Article 13 : Approbations**

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAP Liège, en date du 23/03/2016, par Jean-Claude DORMAL Lic. ASAF n° LG415
- de l'ASAF, en date du 12/04/2016, par Herman NYSSSEN Lic. ASAF n°NA003
- La licence d'homologation a été établie par Guy RENARD Lic. ASAF n° LG402 en date du 22/03/2016.

**Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.**

**Epreuve : Montée Historique de Richelle**

**Date : 12 juin 2016**

**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 10 juin 2016 à :**  
par voie postale : Jennifer Frankenne Rue de Liège,137 4041 Vottem  
par e-mail : jenniferfrankenne@hotmail.fr

**\* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu*</b> le ...../...../.....	<b>Paiement reçu*</b> le ...../...../.....	<b>DIVISION*</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE*</b>
		<b>CLASSE*</b>	

**Avertissement**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la journée.

Les manifestations du type « Vintage Démo » ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

**PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Je, soussigné,

Nom : ..... Prénom : ..... Homme /Femme  
Si pseudonyme : « ..... »

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCES ANNUELLES :- Toutes (ASAF et VAS) en Montée/Sprint Histo;  
- "A4", au minimum, pour les "Montées/sprints en Or" et "A3", si S/R.**

	ASAF					VAS					N° Licence	Type
CSAP/PAK	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

**LICENCES JOURNALIERES ASAF**

**Minimum requis :**

Montée/Sprint historique : licence "1J-L"

Montée/Sprint en Or : licence "1J-A4"

!! Classe S/R : Pas de licence journalière possible !!

Délivrées sur place

**VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)**

Marque	Type	Cylindrée	Année	Immatriculation
.....	.....	..... CC	.....	.....
Palmarès de la voiture (facultatif) : ..... .....			Si "Montée/Sprint en Or", Classe : A B C D S/R	

**\*A compléter si deux pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1er Pilote	*Nom du 2ème Pilote
.....	.....	.....

Date : .....

Signature(s) du (des) pilote(s), précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

" ..... "



EPREUVE : Montée Historique de Richelle

Date : 12 juin 2016

N° :

## VERIFICATIONS Montée Historique

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

1<sup>er</sup>\* PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « ..... »												
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

2<sup>ème</sup> PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « ..... »												
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

<b>VEHICULE</b>					
Début de la production :			Fin de la production :		
Marque - Type		N° Plaque	N° de châssis		
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR					
Documents de bord			EN ORDRE		<input type="checkbox"/>
Eclairage			NON CONFORME		<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais					
Extincteur			<b>Commissaire Technique</b>		
Casque			Licence N° :		
Pneumatiques			Nom/Cachet :		
Divers :					
			<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>		

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » : Biffer les mentions inutiles

# Montée Historique de Richelle

Date: 12 juin 2016

N°: .....

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Nom:	Si pseudonyme:	Prénom:	Signature:									
...../ « ..... »		.....	.....									
Province:	ASAF				VAS				N° Licence	Type		
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....cc	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers:			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête		<b>!! Si le véhicule est immatriculé et doit emprunter la voie publique, vérifier les documents de bord</b>			
Casque / FHR (HANS ou assimilé)					
Fixations dans l'habitacle					
Protections des tuyauteries					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> Commissaire Technique (signature):  Nom/Cachet:  Licence N°:			
Ornement extérieur		Signature du SECRETARIAT (V.A.)			
Echappement					

Montée Historique de Richelle

Date: 12 juin 2016

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

## Bulletin d'inscription « PASSAGER »

À présenter compléter au secrétariat le jour de l'événement

\* C A S E S R É S E R V É E S À L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Frais de participation *</u>	<u>Paiement reçu*</u>	NUMÉRO ATTRIBUÉ :	*

### PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme/ Femme
...../ « ..... »		.....	.. ..
Province, type et n° de licence annuelle 2016 : .. .. Min. : licence « 1J-L » Délivrée par le commissaire sportif présent		Club : .....	
Né(e) le° :	Adresse° :	N° : ..... █	
Code postal° :	Localité° : .....		
Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : ..... E-mail : .....			

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de la manifestation susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Date : .....

Signature du passager précédée de la mention « Lu et approuvé »

« ..... »

.....

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, licence n° \_\_\_\_\_, passager (passagère) lors de l'épreuve reprise ci-dessus,

**m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours**

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_. Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le passager, la passagère :

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.